Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901136-20251212-DEL2025069-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 10/12/2025
Et
Publication ou notification du :
10/12/2025

L'an 2025, le 27 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mmes : LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

DEL2025-069 – Avenant 4 au Contrat de Maitrise d'oeuvre pour les travaux à l'église St Mélar de Lanmeur , sans incidence financière sur le montant initial du marché

Le Maire rappelle que La commune de Lanmeur a par la délibération (DEL 2022-011) signé un contrat de maitrise d'œuvre pour une tranche ferme (une mission diagnostic) pour les travaux d'urgence et une tranche conditionnelle

Le Maire rappelle les montants des 2 tranches signées avec la SARL Candio-Lesage pour la Mission de maitrise d'œuvre pour les travaux à l'église en 2 tranches ;
-Une tranche ferme pour un montant de travaux estimé à 104 797 € HT (honoraire MO à 9.5% pour un montant de 9 955.72 € HT)
-Une tranche optionnelle pour un montant 625 000 € HT de travaux estimé (honoraire MO à 8.50% pour un montant de 53 125 € HT) qui comprendra 3 tranches pour les travaux à court terme pour la restauration de l'église ;
Soit un montant de travaux estimé à 729 797 € HT , avec des honoraires de mission MO de 63 080 .72 € HT pour une tranche ferme et optionnelle

L'avenant 1 concernait une erreur concernant le bureau d'étude ECB qui avait été indiqué comme cotaitant au DPGF et préciser que l'équipe de maitrise d'oeuvre est constituée d'un mandataire et deux sous traitants.
L'avenant 2 concernait un changement de RIB de la société sous traitante sas CBB conformément au DC 4 du 08.05.2022.
L'avenant 3 concernait la répartition des montants de travaux de la phase optionnelle sans incidence financière sur le marché global ; Une phase 1 de la tranche optionnelle 1: : 250 431 € HT pour la phase 1 et l'avenant 3 de 86 056.34 € HT et une phase 2 et 3 de la tranche optionnelle 2 : 288 512.66 €HT :flèche du cloche et le :reste du clocher